

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal

du 19 février 2024

Département de l'Aude

République Française
COMMUNE DE BARAIGNE

**Nombre de membres
en exercice : 10**

Séance du 19 février 2024

Présents : 8

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf février, à 21 heures 00 le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni sous la présidence de Pascal ASSEMAT, maire.

Votants : 8

Sont présents : Pascal ASSEMAT, Laurie ALBOUY, Magali BELTRAN, Gilles BERMOND, Jean CARRERA, Edith CAZAUX, Sylvain VALADE, Chantal WEIDMANN

Absents : Joël GARCIA, Camille GUAGNO

Secrétaire de séance : Chantal WEIDMANN

ORDRE DU JOUR

- 1) Présentation Association Pilouchat
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Approbation PV séance du 15 décembre 2023
- 4) Présentation projet PPRI (Plan Prévention Risque Inondation) Bassin versant du Fresquel
- 5) Personnel - Prime pouvoir d'achat et Création et suppression de poste après avis Comité Social
- 6) Budget 2023 :
 - Vote Compte Financier Unique
 - Affectation du résultat
- 7) Conseil Départemental - Convention financement voirie
- 8) Questions diverses

La séance est ouverte à 21 heures.

1) Présentation de l'Association Pilouchat par M. et Mme SPITERI et Mme TAILLANDIER

Cette association, créée en novembre 2023 a pour but la stérilisation des chats errants et leur adoption éventuelle. Elle souhaite agir en complément de l'action de la mairie dans sa lutte contre la prolifération des chats. Elle va déposer une demande de subvention auprès de la collectivité.

2) Mme Chantal WEIDMANN est désignée secrétaire de séance.

3) Le PV de la séance du 15 décembre 2023 est adopté à l'unanimité.

4) Monsieur le Maire présente le projet du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) du Bassin versant du Fresquel qui lui a été remis lors d'une réunion initiée par la DDTM de l'Aude

5) Institution d'une prime pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire (DE_2024_001)

Pour : 08 Contre : 00 Abstentions : 00

Le Conseil Municipal décide d'instituer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire au bénéfice des agents publics de la Commune de Baraigne.

Création et suppression de poste Secrétaire de mairie - modif. du temps de travail (DE_2024_002) Pour : 08 Contre : 00 Abstentions : 00

Le Conseil Municipal DECIDE :

- la création de 1 emploi permanent à temps non complet de Secrétaire de mairie à raison de 10h30 hebdomadaires au grade de Secrétaire de mairie suite à l'augmentation de la charge de travail de ce poste

- la suppression de 1 emploi permanent à temps non complet de Secrétaire de mairie à raison de 9h30 hebdomadaires au grade de Secrétaire de mairie au 30 juin 2024.

6) Vote du CFU 2023 (DE_2024_003)

Pour : 07

Contre : 00

Abstentions : 00

M. le Maire présente le Compte Financier Unique de l'exercice 2023 et quitte la salle pendant que le Conseil Municipal procède au vote du CFU.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Gilles BERMOND ARRETE et APPROUVE le Compte Financier Unique de l'exercice 2023 qui peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		23 813.12		127 220.61		151 033.73
Opérations exercice	34 251.54	47 187.98	96 435.13	151 098.63	130 686.67	198 286.61
Total	34 251.54	71 001.10	96 435.13	278 319.24	130 686.67	349 320.34
Résultat de clôture		36 749.56		181 884.11		218 633.67
Restes à réaliser	800.00				800.00	
Total cumulé	800.00	36 749.56		181 884.11	800.00	218 633.67
Résultat définitif		35 949.56		181 884.11		217 833.67

Affectation du résultat de fonctionnement 2023 (DE_2024_004)

Pour : 08

Contre : 00

Abstentions : 00

Le Conseil Municipal, constatant que le compte financier unique fait apparaître un excédent de fonctionnement de 181 884.11 € décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créateur - lg 002)

181 884.11

7) CD11 - convention financement voirie 2023 (DE_2024_005)

Pour : 08

Contre : 00

Abstentions : 00

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Département de l'Aude a attribué une subvention de 1 630 euros correspondant au taux de 25 % du montant H.T. des travaux de voirie 2023 (6 534.80 €).

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer, avec le Département de l'Aude, la convention de financement des travaux de voirie 2023.

8) Questions diverses

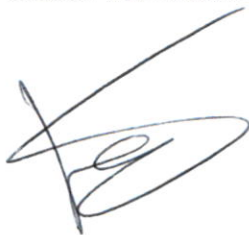
- Lecture de la lettre de Mme Gisèle Jourda, sénatrice de l'Aude, qui informe de son soutien à la demande DETR et FONDS VERT de la Commune auprès de la Préfecture de l'Aude pour les travaux de rénovation du foyer intergénérationnel.
- Faire des devis pour des travaux aux logements communaux (isolation 5 rue des mimosas et pb de plancher 8 rue de la mairie).

La séance est levée à 22 heures 30.

Fait à Baraigne, le 21 février 2024

La secrétaire de séance

Chantal WEIDMANN



Le maire

Pascal ASSEMAT

